

L'ajournement

En réalité, dans des domaines comme les réacteurs nucléaires, il est impossible de prendre une décision au niveau local que ce soit en raison de la géographie, de l'environnement ou des réalités de la politique fédérale, puisque c'est une décision fédérale qui permettra la construction de ce réacteur grâce au financement alloué par le gouvernement fédéral.

Nous pourrions demander aux habitants du nord de la Suède, les Sami, si la décision de construire le réacteur de Tchernobyl en Ukraine a été prise au niveau local ou mondial. Les conséquences de cet incident ne se sont pas limitées à la région en cause, surtout pour les Sami du nord de la Suède dont le gagne-pain a littéralement disparu à cause d'un incident nucléaire survenu dans un réacteur situé à des milliers de milles de chez eux.

Je rejette sans réserve le principe mis de l'avant par le ministre de l'Énergie selon lequel il s'agit d'une décision locale ou provinciale qu'il se contente d'autoriser avec magnanimité puisqu'il refuse d'intervenir.

Je rejette ce principe tant sur le plan politique qu'écologique et en raison de la politique établie, à moins que le parti progressiste conservateur n'ait pas dit la vérité lorsqu'il a promis en 1979, et à nouveau en 1984, de faire une enquête sur le cycle du combustible nucléaire au Canada, ou même compte tenu de la promesse faite par le gouvernement de discuter des options en matière d'énergie.

J'exhorte à nouveau le gouvernement à ne pas donner suite à ce projet, qui est absolument inutile. Il ne vise pas à répondre aux besoins justifiés d'électricité des habitants du Nouveau-Brunswick qui, actuellement, a un excédent. Ce projet vise davantage à répondre aux besoins de l'ÉACL qui souhaite construire un réacteur prototype aux fins d'exportation, ou au désir évident du Nouveau-Brunswick d'exporter plus d'électricité vers les États-Unis, ou encore à celui du premier ministre Hatfield d'avoir un projet important à annoncer avant les prochaines élections provinciales.

Quelle que soit la raison, elle n'a rien à voir avec les besoins en électricité des habitants du Nouveau-Brunswick. La hantise d'une pénurie d'électricité que fournit actuellement le Québec au Nouveau-Brunswick constitue à mon avis une crainte injustifiée de la part des gens dont l'objectif véritable est de créer le contexte politique voulu pour donner suite au projet Lepreau II sans aucune raison.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la politique énergétique du Canada suscite un intérêt soutenu chez tous les Canadiens. C'est pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a récemment annoncé la tenue d'une série de conférences sur les options énergétiques destinées à établir un dialogue au Canada. Cette démarche doit permettre d'examiner et d'évaluer les perspectives et les options énergétiques à long terme du Canada. Elle fera une vaste part à la participation du public. Le gouvernement n'a cependant pas l'intention de reporter ses décisions sur les grands projets énergétiques pendant que se déroulera ce dialogue.

Pour ce qui est de la construction de Lepreau II, je dois souligner que ce sont les provinces qui prennent les décisions

concernant le développement de leur capacité de production d'électricité. Le gouvernement fédéral est certain que le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick n'irait pas de l'avant avec un projet s'il n'était pas convaincu qu'il sert au mieux les intérêts de la province.

Les paramètres économiques de la construction d'un second réacteur à Pointe Lepreau jouent un rôle de premier plan dans toute décision visant à donner le feu vert à ce réacteur. Le gouvernement fédéral ne donnera son appui à la construction de Lepreau II que s'il s'agit d'un projet commercial susceptible d'apporter un profit net substantiel au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Étant donné le taux d'augmentation de la demande d'électricité au Nouveau-Brunswick, il va falloir accroître la capacité de production dans les années 1990. La principale source d'énergie disponible pour répondre à cette demande à l'avenir sera l'atome ou le charbon.

Je remarque que le député est aussi partisan d'une enquête publique sur l'industrie nucléaire. Dans une déclaration à la Chambre le 15 mai 1986, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il faudrait attendre pour effectuer une enquête sur l'industrie nucléaire que la Commission de contrôle de l'énergie atomique ait présenté son rapport au gouvernement sur les implications de l'accident de Tchernobyl. Ce rapport a maintenant été publié.

• (1825)

La CCÉA a conclu que l'accident de Tchernobyl n'avait pas révélé de nouvelles informations substantielles susceptibles d'influer sur les exigences de sécurité actuelles des réacteurs Candu. On a établi que la CCÉA avait étudié tous les aspects importants de l'accident et toutes ses causes, ainsi que la procédure d'octroi de licences pour les réacteurs actuellement en exploitation.

À la lumière de ce rapport, le gouvernement estime qu'il n'est pas urgent de mener une enquête sur l'industrie nucléaire pour le moment. Deux précédentes enquêtes approfondies réalisées en Ontario par la Commission Porter et par le comité parlementaire spécial sur les affaires hydro-électriques étaient toutes deux parvenues à la conclusion que les réacteurs Candu présentaient des garanties satisfaisantes de sécurité. Le rapport de la CCÉA ne signale rien dans l'accident de Tchernobyl qui justifie une remise en cause des conclusions de ces deux enquêtes.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU
DIRECTEUR DE L'AGENCE DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE
ANNONCÉE PAR LE PRÉSIDENT REAGAN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le 6 avril, le président Reagan a déclaré ici même à la Chambre qu'il était d'accord pour examiner la proposition du premier ministre en vue de conclure une entente bilatérale sur les pluies acides. Deux semaines plus tard, Lee Thomas, directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a informé un comité du Sénat américain qu'à son avis, le Congrès n'avait nul besoin d'adopter de mesure visant à réduire les pluies acides.